

AVIS

La 5^{ème} séance du Conseil Municipal se tiendra en Mairie, salle du Conseil Municipal,
le **MARDI 22 SEPTEMBRE 2026 à 20 heures 30 précises,**

I AFFAIRES GENERALES

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2026
- Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 19 juin 2026
- Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis le 26 mai 2026
- Règlement intérieur du Conseil Municipal 2026/2032 : approbation
- Désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité : modification

II. FINANCES

- Budget Principal – Décision Modificative du budget n°4/2026

III. PERSONNEL

- Créations et suppressions d'emplois

IV. ÉDUCATION

- Signature d'une convention avec le Pôle surdité Léopold Bellan de l'Essonne (ex CMPSI) pour l'accueil d'élèves en situation de handicap à l'école Claudine Hermann
- Refacturation des repas et des tarifs des Projets d'accueil Individualisé (PAI) pour les élèves accueillis dans le cadre du partenariat avec le Pôle Surdité Léopold Bellan de l'Essonne
- Participation des communes aux frais d'écologie pour les élèves du Pôle surdité Léopold Bellan de l'Essonne scolarisés à l'école Claudine Hermann

V. SPORT / DOMAINE ASSOCIATIF

- Mise à disposition à titre gracieux des équipements communaux sportifs et culturels aux associations – Année 2026/2027
- Convention de mise à disposition du terrain de football en gazon synthétique à la ligue Paris Ile-de-France et du district

VI. URBANISME

- Plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la Rémarde, de la Prédecelle et de la Charmoise : avis

VII. QUESTIONS DIVERSES

Le 16 septembre 2026

Jean-Michel GIRAudeau, Maire



MAIRIE D'OLLAINVILLE • 2 rue de la Mairie, 91340 OLLAINVILLE

Tél : 01 69 26 19 19 • Fax : 01 69 26 19 10 • www.mairie-ollainville91.fr

Ouverture des bureaux : lundi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, mardi de 8h30 à 12h et de 16h à 20h, mercredi et samedi de 8h30 à 12h